



Les règles de cotisation
pour une adhésion à la CFDT sont claires :

0,75% DU SALAIRE NET !

Collègues Officiers adhérents au SCSI,

**vosre cotisation sera bientôt
multipliée par 2.5 !**

De fait, le Secrétaire Général du SCSI,

offre

5 Millions d'Euros

à la confédération CFDT

pour les 4 années à venir

